



Secouristes Français

Croix Blanche

Comité départemental 38

# Formation Continue Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)



Min. 1 jour  
(+ examen)



Dans nos locaux  
ou à l'extérieur



8 à 24  
personnes



Formation continue  
tous les 5 ans



150 €\*  
(+ 50 € examen)



## Public concerné

Toute personne, étudiant, éducateur sportif titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1) et du BNSSA



## Prérequis

Être Titulaire du BNSSA – Certificat médical type + FC PSE à jour



## Intervenants

Formateurs en premier secours – MNS BEESAN



## Méthodes pédagogiques

- Entraînement natation
- Evaluations formatives lors de mises en situation
- Retours d'expérience



## Moyens pédagogiques

- Ordinateur /vidéoprojecteur
- Mannequins (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateurs de formation
- Oxygénothérapie
- Mannequins de sauvetage réglementaires
- Matériels personnels (masques, tuba, palmes)



## Evaluation

2 épreuves pratiques conformes à l'arrêté du 22 juin 2011



## Sanction

Certificat de compétences



## Contact

Tel : 04 76 96 68 94

@ : secretariat@croixblanche38.org

Site : www.croixblanche38.org



## Objectif de la formation

Actualisation, perfectionnement et acquisition de nouvelles techniques.

Conserver et renouveler la validité de son diplôme BNSSA



## Programme pédagogique

1 - Préparation aux épreuves 1 et 3 définies et précisées à l'annexe 1 de l'arrêté du 22 Juin 2011.

- Être capable de réaliser le parcours de sauvetage aquatique suivant : 100 mètres en moins de 3 minutes, temps réglementaire pour le maintien des acquis.
- Être capable de porter secours à une personne en milieu aquatique.
- Être capable d'adapter les gestes sur une personne en difficultés, sauvetage et remorquage.

2 – Veille réglementaire sur la prévention des noyades et la mission de surveillance.



## Coût de la formation

\*Remise de 15 € (donc 135 €) sur la formation uniquement, pour toute personne formée en FC PSE avec la Croix Blanche 38 dans les 12 mois à la date de la formation BNSSA.

\*Pour les militaires de la Caserne de Varcès (selon accord de convention), le coût de la formation est de 50€ auquel s'ajoute 50 € d'examen.

Pour les personnes en situation de handicap, notre référent est à votre disposition : P. LEMOAN 06 22 14 72 41